



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 8 mai 2024, à 19 h, au Complexe environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Marc Champagne	Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Ghislain Collin	Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. de Mont-Saint-Michel
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. de Lac-du-Cerf
Mme Sylvie Roussel	Mun. Notre-Dame-du-Laus
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Étaient absents :

M. Michel Daigle	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 19 h 16.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 MAI 2024

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour 8 mai 2024, en ajoutant au point 9 – Varia :

9.1 Mise aux normes de l'usine de traitement des eaux

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2024

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2024 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 AVRIL 2024

Il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 30 avril 2024, totalisant une somme de 575 435.33 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Formules Municipales - No 5614-PS (FLA-798)

24-05-4236

24-05-4237

24-05-4238



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

24-05-4239

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 AVRIL 2024

Il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 30 avril 2024, totalisant une somme de 614 983.29 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

11 juin 2024 : journée porte ouverte de la Recyclerie Zone Éco

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

24 avril 2024 : Formation ADMQ – Loi 25

ADMINISTRATION

MELCCFP - 2^e série de questions concernant le projet d'agrandissement
du LET – questions répondues

Mise aux normes de l'usine de traitement des eaux

ÉEQ – gestion des bacs de recyclage – reporté à l'automne 2024

TRAVAUX SUR LE SITE

RDD – réaménagement du dépôt permanent

Broyeur – mauvais lot de carburant

Plastique agricole – dépôt ouvert

Balance – nouveau service au volant

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

Poursuite des publicités sur Facebook

Poursuite des chroniques environnementales

22 avril 2024 formation compostage / recyclage à la municipalité
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

25 avril 2024 formation compostage / recyclage à la Pépinière de
Mont-Laurier

Dépôt du rapport comparatif trimestriel - dépôt

Dépôt du rapport annuel 2023 – dépôt

VARIA

24-05-4240

MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX - ESSAI PILOTE

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit mettre
aux normes son usine de traitement des eaux ;

ATTENDU le mandat que la Régie a donné à TétraTech, le 15 février 2024,
pour supporter techniquement la Régie dans l'opération du
système de traitement et déterminer les causes des
dépassements de certaines normes de rejet ;

ATTENDU que TétraTech est d'avis qu'une méthode de séparation par
décantation serait donc la méthode la plus économique pour cette
application ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU que selon les discussions qui ont eu lieu, TétraTech recommande l'utilisation d'un petit décanteur lamellaire installé en aval d'un système de dosage de coagulant et de polymère serait idéal ;

ATTENDU que TétraTech recommande, également, d'effectuer des essais en laboratoire et/ou sur une unité pilote pour :

1. Identifier le coagulant à utiliser et estimer l'ordre de grandeur du dosage de coagulant (Alun et sulfate ferrique) flocculant requis ;
2. Confirmer le choix de l'équipement en validant :
 - a. La bonne décantabilité des floccs formés ;
 - b. Si des problèmes de réemportement des floccs sont à prévoir à cause d'un éventuel dégazage dans les boues décantées ;
 - c. Les paramètres de conception nécessaire au bon dimensionnement de l'équipement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'engager le Centre des technologies de l'eau (Cteau) qui pourrait effectuer des essais, car ils ont les équipements de laboratoire et une unité pilote de décantation lamellaire pour effectuer les essais requis.

Cette étape est requise et permettra de garantir d'avoir des résultats et des tests produits par une entité indépendante qui ne cherche pas à vendre son équipement.

Un budget d'environ 15 000 \$ (plus taxes) est à prévoir et cette dépense sera prise dans le compte 14580 — Agrandissement du LET.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 19 h 45.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président